

Séance du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire.

Étaient présents : MM. Alain GUILBERT, Jean-Pierre FORSCHLÉ, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Michel DAVID, René DELAFOSSE, Eric BÉNARD, Serge AUDIGER, Guillaume LECLERCQ et Mme Sophia SANSON.

Monsieur Guillaume LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose au conseil Municipal d'ajouter une délibération pour la création d'une classe maternelle à l'école de Goupillières. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

Approbation du compte-rendu du 17 Janvier 2017 :

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des voix.

Diverses demandes de subventions :

Le B.T.P.-C.F.A. de Dieppe demande une subvention afin de maintenir la qualité des prestations des services apportés aux jeunes de notre commune. Un jeune de notre commune est actuellement au C.F.A. de Dieppe. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix décide de verser 80 € de subvention.

Le B.T.P.-C.F.A. de Rouen demande la même subvention pour maintenir la qualité des prestations des services apportés aux jeunes de notre commune. Deux jeunes de notre commune sont actuellement au C.F.A. de Rouen. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix décide de verser la somme identique de 80 € de subvention.

Le CLIC Seine-Austreberthe sollicite une aide de 0,23 € par habitant afin de venir en aide aux personnes âgées de notre commune. Une personne de notre commune se fait aider par le CLIC en ce moment. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix.

Délibération pour le changement de l'indice de référence d'indemnités des élus :

Suite aux changements de l'indice de référence pour le calcul des indemnités des élus au 1er janvier 2017, le conseil municipal doit délibérer pour le calcul et le paiement des indemnités des élus. L'indemnité allouée au maire dans les communes de moins de 500 habitants est de 17 %, calculée sur la valeur du montant de l'indice maximal de référence, et celle des adjoints de 6.60 % de ce même indice.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est Pour le changement de l'indice de référence.

Demande d'adhésion au S.D.E. 76 des treize communes de l'ancienne communauté de commune Yères et Plateaux :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour accepter ou refuser l'adhésion des treize communes de l'ancienne communauté de commune Yères et Plateaux au S.D.E. 76.

À l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte.

Délibération pour s'opposer aux nouvelles modalités de recueil de cartes nationales d'identité :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (D.R.) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil), et demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

Délibérations nominatives pour la participation aux voyages scolaires et centres de loisirs fréquentés par des enfants de Goupillières :

• Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 56 euros (8 € x 7 jours) pour le voyage (classe de neige) à Val Cenis de Margaux CALLEC. Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

• Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 56 euros (8 € x 7 jours) pour le voyage (sortie pédagogique) en Espagne à Ségovie de Chloé ANDRIEU qui se déroulera du 10 au 16 Juin 2017. Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

• Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 32 euros (8 € x 4 jours) pour le voyage (sortie pédagogique) en Angleterre de Constance LABBE qui s'est déroulé du 7 au 10 mars 2017. Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

• Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 40 euros (8 € x 5 jours) pour le voyage (sortie pédagogique) en Angleterre de Caroline CREVEL qui s'est déroulé du 6 au 10 mars 2017. Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

• Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 40 € à Monsieur LECACHEUR et Madame DELESTRE pour l'inscription de leur fille Léa au centre de loisir de Pavilly du 2 au 12 Août 2016 et du 20 au 23 Décembre 2016 (10 jours x 4 €), puis une participation de 36 € (9 jours x 4 €) pour l'inscription de leur fils Théo du 02 au 11 Août 2016 et du 20 au 23 Décembre 2016. Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

Délibérations pour adhérer à l'association école et territoire :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'adhérer à l'association **École et Territoire**. Des frais de dossier seront demandés par l'association pour un montant de 100,00 € l'année. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice au nom de la commune, contre la fermeture de l'école de Goupillières suite à la décision de la Directrice des Services Académiques de l'Education Nationale, de supprimer le poste d'enseignante.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

Délibération pour ouvrir une classe maternelle à l'école de Goupillières :

A l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur les mesures qu'il convient de prendre pour favoriser la scolarisation de tous les enfants de la commune à l'école de Goupillières.

Il rappelle :

Les services périscolaires existants, à savoir : la cantine, la garderie périscolaire, l'organisation mise en place pour assurer des activités suite à la réforme de 2014 portant sur les nouveaux rythmes scolaires ;

Les travaux importants d'amélioration des locaux, la construction d'une cantine scolaire en 2012, l'achat de 15 ordinateurs ;

La création de postes d'agents territoriaux, à savoir : un poste d'agent de la fonction publique territoriale pour la cantine et la garderie, un poste d'assistante à l'enseignement.

Il précise que l'organisation actuelle et notamment la scolarisation des enfants en âge de fréquenter la 1ère et 2ème année de maternelle sur 4 communes différentes ne donne pas satisfaction.

Le maire propose l'ouverture d'une maternelle complète à Goupillières et il invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-30 qui stipule qu'il appartient au conseil municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département,

- Considérant que la commune dispose de locaux suffisants pour accueillir tous les enfants habitant la commune et en âge de fréquenter l'école primaire,

- Considérant que ... élèves sont susceptibles d'entrer à l'école maternelle de Goupillières.

1°) est d'avis, à l'unanimité de créer sur la commune une école maternelle regroupant les 3 niveaux,

2°) dit demander l'avis du représentant de l'État dans le Département,

3°) mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Questions Diverses :

Monsieur FOSSE interroge Monsieur le Maire sur le problème qu'il y a eu avec des enfants de 9 ans au lavoir qui se sont fait insulter.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est allé rencontrer les jeunes adolescents qui jouent sur la butte du lavoir.

Monsieur DAVID demande à Monsieur le Maire comment se passe l'installation d'un columbarium dans le cimetière et si la commune l'envisage à l'avenir.

Monsieur BÉNARD demande à Monsieur le Maire comment il serait possible d'ouvrir une classe maternelle à Goupillières, et quand le terrain destinés aux jeunes sera-t-il mis à leur disposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la distribution des œufs de Pâques (organisée par le Comité des Fêtes) sera effectuée dans l'enceinte de l'école.

Le séance est levée à 18h30.